COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260708-DEL10CM06072026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le vingt-neuf juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Stéphane BERGOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

M. BERGOT Stéphane	M. MARCHADOUR Hervé
M. HABASQUE Claude	Mme MARHADOUR Valérie
Mme MITH Marie-Françoise	M. MAUGUEN David
M. LE GOFF Yves	Mme CABON Marilyne
Mme PAGE Evelyne	Mme LE GALL Christelle
M. BOUCHER Vincent	Mme LE MESTRE Sandra
Mme FAGON Maryvonne	Mme LACHEVRE Gwenaëlle
M. JAOUEN François	M. GOGÉ Renaud
M. COATEVAL Bruno	M. FALC'HUN David
Mme TRÉBAOL Solange	M. CUEFF Tanguy
M. SALAUN Jean-Luc	Mme DÉNIEL Anna
M. TROADEC Thierry	
Mme LANNUZEL Marie-Louise	
Mme JAUD Christiane	

ABSENTS : Mme MEHALLEL Laurence, M. PALLIER Jérôme.

PROCURATIONS :

- Mme MEHALLEL Laurence donne procuration à M. SALAUN Jean-Luc.
- M. PALLIER Jérôme donne procuration à M. FALC'HUN David.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme DÉNIEL Anna a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP/CP POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT ET D'UNE SALLE DE TENNIS DE TABLE - DELIBERATION N° 10

Claude HABASQUE, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération en date du 01/07/2025, le Conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour la construction de deux nouvelles salles de sport au complexe sportif de Touroussel pour un montant de 2 099 700 € HT soit 2 519 640 € TTC. La répartition des dépenses qui a été retenue pour les exercices 2025, 2026 et 2027 était la suivante.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260708-DEL10CM06072026-DE

Autorisation de programme n°2025/1 TTC	2025	2026	2027
2 519 640 €	850 000 €	1 220 000 €	449 640 €

Cette Autorisation de programme a été modifiée par délibération du 04/03/2026 :

Autorisation de programme n°2025/1 TTC	2025	2026	2027
2 595 960 €	700 000 €	1 500 000 €	395 960 €

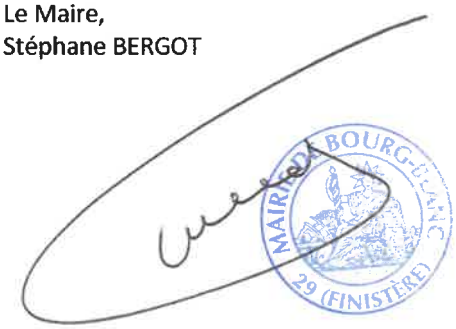
Compte tenu de l'avancement des travaux, des avenants et des facturations reçues à ce jour, il est nécessaire d'actualiser cette autorisation de programme de la manière suivante :

Autorisation de programme n°2025/1 TTC	2025	2026	2027
2 595 960 €	662 000 €	1 845 000 €	88 960 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'actualisation de cette autorisation de programme.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 7 juillet 2026

Le Maire,
Stéphane BERGOT



Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.